Diffusion LR

J N Gastonguay 1 janv 1907
602 rue St Jean

26ème ANNEE — NOTRE-DAME DE QUEBEC, SAMEDI 21 JUILLET 1906 — No. 2

ABONNEMENTS

Canada et États-Unis

UN AN..... $2.00
SIX MOIS..... $1.00

Étranger (Union postale.)

UN AN..... f. 13.50

Téléphone : 1412

LA VÉRITÉ

REVUE HEBDOMADAIRE

Fondée par J.-P. Tardivel, le 14 juillet 1881

" VERITAS LIBERABIT VOS — LA VÉRITE VOUS RENDRA LIBRES "

AVIS

TOUTE DEMANDE DE CHANGEMENT D'ADRESSE DOIT ÊTRE ACCOMPAGNÉE DE L'ANCIENNE ADRESSE.

Bureaux :
CHEMIN SAINTE-FOY
près Québec.

PAUL TARDIVEL, Directeur-Gérant — **OMER HÉROUX, Rédacteur**

N.-D. DE QUEBEC
SAMEDI 21 JUILLET 1906

L'AFFAIRE DREYFUS

Les dreyfusards l'emportent sur toute la ligne.

Dreyfus est réhabilité par la cour suprême, réintégré dans l'armée par une loi spéciale et avec un grade supérieur, on le proposera pour la Légion d'honneur et ses champions montent avec lui la voie triomphale. L'ex-colonel Picquart est fait général, Trarieux et Scheurer-Kestner seront statufiés, Zola porté au Panthéon.

La cour suprême n'a même pas voulu accepter la proposition de son conseiller rapporteur, M. Moras : cassation du verdict de Rennes avec renvoi devant un nouveau conseil de guerre ; elle a purement et simplement proclamé l'innocence de Dreyfus. Sa réintégration dans l'armée était la conséquence logique, inévitable, de ce jugement qui, du reste, ne modifiera guère le sentiment public à l'endroit de l'officier juif.

Les dreyfusards n'ont pas voulu accepter comme définitifs et probants les jugements de deux cours martiales et la parole de cinq ministres de la Guerre qui avaient été à même d'étudier tout le dossier ; les anti-dreyfusards n'accepteront pas plus cette décision de la cour suprême. Ceux-là reprochaient aux conseils de guerre d'être mus par une antipathie de race ; ceux ci accusent la cour suprême d'avoir été dominée par des passions politiques ; ceux-là vantent la science juridique des juges civils, ceux-ci proclament la compétence supérieure des officiers en matière militaire. On a prétendu que les juges de Rennes n'avaient pas entendu certains témoignages favorables à la défense ; le général Mercier déclare, en plein Sénat, que la cour suprême n'a point entendu certains témoignages défavorables qui furent produits en 1899. Le procureur-général Baudouin, qui a parlé avec une violence inouïe chez un magistrat, flétrit le général Mercier et déclare que Dreyfus ne pouvait obtenir justice en dehors de la cour suprême, il jette l'insulte aux juges militaires passés et à venir ; les anti-dreyfusards expriment à l'endroit des juges civils un mépris analogue. Pour bien marquer l'apaisement des esprits, les députés se battent à coups de poing dans l'hémicycle le jour où la question est portée devant la Chambre et le soir, M. Pugliesi-Conti enfonce son épée dans le poumon droit du sous-secrétaire d'Etat à l'Intérieur, M. Maurice Sarraut.

Nous ne nous donnerons point le ridicule de formuler un avis personnel sur la culpabilité de Dreyfus. Les motifs d'appréciation définitifs nous manquent comme à la totalité de nos compatriotes, et nous ne pourrions fonder notre sentiment que sur des bribes de témoignage et l'autorité des hommes qui affirment ou nient cette culpabilité. A quoi servirait alors de parler ?

La vérité légale, c'était hier la culpabilité de Dreyfus ; c'est aujourd'hui son innocence. L'histoire viendra peut-être reviser le verdict de la cour suprême, comme celle-ci a cassé le jugement de Rennes.

***

Mais la situation personnelle de Dreyfus au regard de la loi et des tribunaux français, n'est qu'un incident dans l'énorme drame international qui s'appelle l'*Affaire Dreyfus* et restera l'un des faits les plus considérables et les plus troublants de l'histoire contemporaine.

Bien que la presse des deux mondes ait été inondée de récits plus ou moins fantaisistes et que de gros volumes aient été écrits sur le sujet, on ne connaît encore que les grandes lignes du drame et ses conséquences maîtresses ; on ignore toujours la personnalité vraie des acteurs qui ont organisé cette extraordinaire mise en scène.

Car il apparaît aux moins attentifs que l'effroyable tapage qui s'est fait d'un bout du monde à l'autre, et pendant des années, autour du nom de Dreyfus, ne peut être un mouvement spontané. Le socialiste allemand Liebknecht a lui-même dénoncé l' " invisible chef d'orchestre " dont l'archet déchaînait sur tous les points du globe la clameur dreyfusarde.

Le monde a vu d'autres condamnations injustes — à supposer que celle de Dreyfus ait été imméritée — il n'a jamais assisté à un pareil mouvement de protestation. Des hommes de toutes les nations, des Américains qui pratiquent le lynch et brûlent des nègres aux applaudissements de deux ou trois mille spectateurs amenés par train spécial, des Anglais tout chargés encore des misères et des souffrances de l'Irlande, des Allemands et des Russes, des Suédois et des Chinois se trouvaient d'accord pour prôner l'innocence du capitaine juif et, surtout, pour flétrir la canaillerie profonde des généraux français. Remarquez du reste que ni les uns ni les autres ne savaient et ne pouvaient même savoir à quoi s'en tenir sur le fond du débat.

Chaque jour nous apportait les récits les plus extravagants sur les souffrances du martyr et la perversité de ses accusateurs. La cage où Dreyfus n'a *pas* été enfermé, a fait le tour de la presse illustrée de l'univers ; la veille du jour où Mercier comparut devant le tribunal de Rennes on annonçait couramment qu'il n'oserait point affronter les juges militaires et les reporters guettaient le coup de revolver qui supprimerait le principal témoin à charge. Nous savons tel de nos amis qui ne pouvait plus tarder son étonnement en lisant la déposition du général Mercier : cet exposé clair et froid, puissamment raisonné et solidement agencé, le démontait. Il avait fini par croire que l'ancien ministre de la guerre était un imbécile ou un maniaque furieux.

***

Il est sans doute beaucoup d'hommes qui se sont lancés à la défense de Dreyfus par l'unique souci de la justice, qu'ils croyaient violée en sa personne, mais nous vivons dans un siècle trop positif, et trop férocement égoïste, pour que cette noble passion puisse expliquer les protestations de la presse universelle, et surtout l'effroyable tempête d'outrages qui, pendant des années, s'est abattue sur les chefs de l'armée française. (1)

Il faut chercher ailleurs. Défalcation faite des sincères et des naïfs, de ceux qui ont crié par haine de l'armée ou de la France et de ceux qui hurlaient parce que leurs voisins hurlaient, il reste les initiateurs, les vrais meneurs de la campagne, ceux qui marchaient par instinct de race ou par calcul.

Et les Juifs d'abord. " Dès que le Juif intervient dans une affaire, écrivait, voici plus de vingt ans, Edouard Drumont, vous êtes sûr qu'un effroyable tapage va se produire... Comment le Juif fait-il pour déranger ainsi le monde ? Ne me le demandez pas ; je n'en sais rien. C'est son secret, c'est un don spécial chez lui. "Cela lui vient naturellement ", comme au tambourinaire de *Numa Roumestan.* "

De cette prodigieuse aptitude du Juif à déranger le monde entier, nous avons de multiples exemples dans la crise russe. Personne ne paraît avoir pitié des malheureux qui tombent un peu partout dans des luttes fratricides ni des fonctionnaires qui meurent stoïquement à leur poste, mais dès que l'orage touche une tête hébraïque on entend courir à travers tous les continents un long cri de douleur et de protestation. Le même phénomène s'est produit dans l'affaire Dreyfus.

Le Juif est le peuple le mieux organisé, le plus tenace et le plus imbu du sentiment de la solidarité de race qui soit au monde. Il possède en abondance l'or et les journaux, il paraît même s'être fait une spécialité de la conquête de la presse. Aussi dès que l'affaire Dreyfus a été lancée s'est-il jeté à la rescousse du capitaine juif avec tous ses journaux et toutes ses agences télégraphiques.

Ceci pourrait, à la rigueur, expliquer la campagne de la presse universelle et l'affolement qui en est résulté dans la plupart des pays, mais il est des coïncidences qui laissent supposer l'intervention d'autres facteurs.

***

L'affaire Dreyfus est un grand drame international non seulement par le cosmopolitisme de ses acteurs, mais aussi par son influence sur l'équilibre mondial. Elle a, pendant des années, paralysé toutes les énergies françaises, consumé dans des luttes intestines les dons les plus rares, sapé la confiance du peuple dans les chefs de l'armée et l'esprit militaire lui-même. C'est l'affaire Dreyfus, pour ne citer qu'un exemple tragique et connu de tous, qui a empêché la France de soutenir le héros de Fachoda dans ses visées conquérantes.

Le triomphe de Marchand, c'était la reprise de la question d'Egypte et peut-être la fin de l'influence anglaise dans l'Afrique septentrionale. Mais quand, à Fachoda, l'héroïque officier, prêt à en appeler à la fortune des armes et comptant sur l'épée de la France, refusa d'amener son pavillon devant Kitchener, le chef de l'armée anglo-égyptienne lui dit simplement : " La situation de la France rend invraisemblable toute intervention efficace du cabinet de Paris au secours des Français de Fachoda ". Marchand vivait depuis deux ans en pleine sauvagerie africaine, il ne savait rien de Dreyfus ni de ses défenseurs. Kitchener lui communiqua des journaux de France et le héros sentit que tout était perdu.

On sait le reste, comment il dut abandonner son poste et le terrible cri de douleur que fut, dans son discours de Toulon, le commentaire de l'humiliante reculade que venait d'opérer son pays.

C'est à l'affaire Dreyfus que l'Angleterre doit le succès de Fachoda et l'échec des espérances françaises dans la haute Egypte ; c'est encore cette crise qui l'a préservée de tout ennui réel pendant sa lamentable aventure du Transvaal. Comment une nation dont les chefs militaires étaient traînés dans la boue aurait-elle pu faire entendre à sa voisine " la parole que commandaient dix siècles d'histoire ? "

Il est un axiome qui dit : *Is fecit cui prodest*, les bénéfices du crime dénoncent son auteur. Il serait peut-être injuste de l'appliquer à l'Angleterre, mais il est indiscutable que jamais incident judiciaire n'a pris plus opportunément, pour les ennemis d'un grand pays, figure de crise sociale et internationale. Et dans l'espèce, c'est le Royaume-Uni qui a particulièrement bénéficié du chambardement de la nation française.

Une autre puissance a spécialement profité de l'agitation dreyfusarde. Le

(1) Il est remarquable que la plupart des dreyfusards n'ont jamais paru admettre la possibilité d'une " erreur " ; ils ont toujours crié à la conspiration et au crime. Comparez, par ailleurs, le silence fait autour du scandale des fiches avec le charivari Dreyfus.

chef de l'état-major français était, au moment de l'affaire Dreyfus, un ancien élève des Jésuites, le corps des officiers passait pour l'élément laïque le plus pénétré d'esprit chrétien qu'il y eut en France. Dreyfus était juif, ses premiers champions protestants ou maçons. La lutte prit tout de suite une allure confessionnelle et servit puissamment à amorcer la guerre religieuse qui fait rage depuis des années. On se mit à hurler au cléricalisme avec un ensemble étonnant ; Dreyfus devint presqu'une victime de l'Eglise et des Jésuites.

***

Si donc l'on sépare du cas Dreyfus, qui ressemble à nombre d'autres, l'agitation internationale dont il fut le prétexte, l'on constate que celle-ci suppose nécessairement, par son étendue et sa persistante intensité, des forces directrices d'une puissance considérable et dont l'action s'est fait sentir sur tous les points du globe ; l'on constate ensuite que cette crise s'est produite à l'heure où elle pouvait le mieux favoriser les ennemis de la France, et spécialement l'Angleterre, en même temps qu'elle activait, chez les Français eux-mêmes, la passion anticléricale.

Nous savons bien que rien ne déforme l'histoire comme d'y chercher une action liée et coordonnée dans toutes ses parties, et qu'il faut toujours tenir compte dans l'appréciation des faits historiques d'une multitude de forces libres. D'autre part, il est des coïncidences qui obligent à certaines constatations et les événements sont toujours dominés par des puissances maîtresses.

L'action juive explique, dans une large mesure, l'affaire Dreyfus, elle ne l'éclaire point tout entière. Elle ne dit point, par exemple, pourquoi l'agitation s'est produite à l'heure où elle faisait particulièrement l'affaire de l'anticléricalisme et celle surtout, de la puissance anglaise (2).

L'un au moins des facteurs du problème reste inconnu...

Ce n'est pas d'aujourd'hui que nous sentons derrière les événements des forces ignorées et dont il faut que tiennent compte les gouvernements réguliers. Voici trois quarts de siècle que Metternich signalait l'existence d'un gouvernement occulte dont il retrouvait la trace sur tous les points de l'Europe. Plus tard Disraëli s'écriait, dans *Coningsby*, que le monde est conduit par de tout autres hommes qu'il ne se l'imagine et, premier ministre de l'Angleterre, il disait à Ailesbury, le 20 septembre 1876 : " Les gouvernements de ce siècle n'ont pas affaire seulement aux gouvernements, aux empereurs, rois ou ministres, mais encore aux sociétés secrètes, éléments dont il faut tenir compte ; qui, au dernier moment, peuvent mettre à néant tous les arrangements, qui ont des agents partout, des agents sans scrupule.... "

Parfois un éclair déchire la nue et l'on aperçoit, comme dans l'affaire des fiches, les mains qui dans l'ombre corrompent et salissent l'armée d'un grand pays. Des chercheurs sagaces autant que patients réussissent à établir que, dans ce même pays, toutes les lois qui visent à la destruction de la foi traditionnelle ont été préalablement élaborées en réunions privées, par des sectes qui tirent leur origine d'une nation voisine et dont le progrès semble coïncider avec le degré de puissance de cette nation. L'histoire finit par livrer ses secrets et l'on constate l'influence des mêmes acteurs dans les grands événements où les contemporains n'avaient aperçu que le conflit des forces libres.

Peut-être, en serrant les données du problème, arriverait-on à préciser la valeur et le rôle des divers facteurs de l'affaire Dreyfus ; mais cet article est déjà d'une longueur déplorable et nous tenions d'abord à rappeler, en même temps que les grandes lignes du drame, son étrange et mystérieuse allure, et les clartés qu'il projette sur les dessous de l'histoire contemporaine.

OMER HÉROUX.

(2) L'agitation n'a commencé que trois ans après la premiere condamnation de Dreyfus. La crise anticléricale sert elle-même les intérêts de l'étranger, puisqu'elle rend la France inapte à s'occuper sérieusement de ses intérêts extérieurs. On n'a peut-être pas assez noté la coïncidence de ces crises avec les fluctuations de la politique internationale.

IN MEMORIAM

Un religieux distingué écrit, au cours d'une lettre personnelle :

"Je me permets de vous transmettre un bout de compliment à l'occasion des noces d'argent de la *Vérité*. Je m'associe de tout cœur à l'éloge que vous faites du vaillant et regretté fondateur. La figure de J.-P. Tardivel grandit à la perspective du temps, et je ne sais s'il est un esprit sincère qui puisse lui refuser l'hommage d'une sympathique admiration.

" Un quart de siècle, c'est beaucoup pour un journal comme la *Vérité*. Que de feuilles elle a vues tomber à ses côtés, qui semblaient plus vertes et plus vigoureuses qu'elles ! Il n'est donc pas vrai qu'on ne peut rien fonder que sur l'argent, puisque cette base a fait complètement défaut au premier directeur de la *Vérité*. L'expérience de ce dernier a bien prouvé qu'une grande idée, servie par un beau talent et par un grand dévoûment, a des chances de faire son chemin.

" L'expérience se continuera, j'espère ... "

?

Les dépêches parlent encore de la conspiration dont aurait été victime Dreyfus et semblent impliquer, dans cette prétendue conspiration, les chefs de l'armée française.

Que Dreyfus ait été victime d'une erreur, c'est possible, mais parler d'une conspiration des chefs de l'armée française contre cet obscur officier juif, c'est vraiment se moquer des gens.

A tout acte il faut un mobile. Quel mobile pouvait bien pousser des hommes comme le général Mercier, le général de Boisdeffre, le général Gonse et autres à se ruer contre un petit capitaine et à monter contre lui un pareil complot ?

L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE

La question de l'enseignement agricole a été de nouveau posée au congrès des missionnaires agricoles par M. Emile Castel, secrétaire général de la Société d'Industrie laitière. Nous espérons que sa remarquable conférence sera publiée en brochure ; elle suscitera des réflexions utiles et qui auront peut-être chance de porter fruit.

M. Castel ne réclame point la création du magnifique collège agricole que rêvent tant d'agronomes fascinés par l'école de Guelph et dont les hommes politiques parlent depuis trente ans, sans que l'entreprise soit plus avancée. Ses projets sont plus modestes et d'une réalisation immédiate plus facile.

Pour fonder un collège agricole analogue à celui de Guelph et digne de notre province, il faudrait dépenser, pour les frais de construction et la première installation, au moins un demi-million, peut-être même un million, plus une subvention annuelle d'au moins cinquante mille piastres. En l'état actuel des finances de la province, il est peu probable que le gouvernement réalise un projet de pareille envergure.

M. Castel lui dit virtuellement, si non en propres termes : Descendons des nuages, parlons moins d'un projet que nous ne pouvons présentement exécuter, cherchons à faire quelque chose d'immédiatement utile. Nous devrions pouvoir trouver quelques milliers de piastres, mettons même les cinquante mille piastres qu'absorberait annuellement le collège central, pour grossir le budget de l'enseignement agricole. Employons-les à renforcir nos écoles actuelles, à les mieux outiller, à les rendre de plus en plus aptes à réaliser leurs desiderata. Augmentons en quelque peu le nombre, si la chose est nécessaire. Adaptons-les parfaitement aux besoins du pays. Faisons-y de la culture modèle dans les conditions d'exploitation où se trouveront plus tard la généralité des élèves. Apprenons-leur comment, étant donnés le sol d'une région et ses débouchés, on doit cultiver une terre d'une centaine d'arpents, par exemple. Donnons à l'enseignement un caractère largement usuel. L'élève retournera chez lui avec des notions et des exemples qu'il n'aura qu'à mettre en pratique. Cet enseignement, sans doute, ne répondra point à toutes les nécessités, il ne correspondra pas à l'enseignement agricole supérieur des autres pays, mais il satisfera aux besoins de la masse des cultivateurs. Son caractère régional lui donnera une allure particulièrement pratique.

M. Castel tient beaucoup à la décentralisation de l'enseignement agricole, et cela se comprend. Notre province est grande comme la France et la Prusse réunies et d'aspect très varié. La culture ne peut revêtir un mode identique dans les plaines qui entourent le lac Saint-Pierre, par exemple, et dans la région montagneuse du nord-ouest de Montréal ; elle doit être conditionnée par la nature du sol et le climat, aussi bien que par les besoins du marché. Des écoles régionales s'adapteraient plus particulièrement aux conditions des différents milieux, dont il leur serait au reste facile d'étudier à fond les besoins spéciaux.

Cette décentralisation, M. Castel la voudrait voir pratiquée surtout dans l'enseignement postscolaire, dans les conférences données aux adultes, aux chefs d'exploitation agricole. A l'heure actuelle les conférenciers se promènent de Gaspé à Pontiac, parlant à des auditeurs qu'ils n'ont pas eu le temps d'interroger, auxquels ils ne peuvent évidemment donner que des conseils de portée très générale. S'ils étaient attachés à des régions déterminées, ils pourraient faire une étude spéciale du caractère de ces régions et de leurs besoins. Leurs consultations seraient topiques, elles s'appliqueraient à des situations concrètes. De plus, les conférenciers étant facilement atteignables, de par leur résidence dans une région déterminée, et leurs visites forcément plus fréquentes, ils deviendraient les conseillers ordinaires du cultivateur, au lieu d'être le monsieur qui fait un discours en passant.

Le projet que nous exposons là est neuf dans notre province, mais il n'a rien de révolutionnaire. Il a été réalisé dans plusieurs pays d'Europe et c'est à lui qu'on attribue une large part du progrès accompli par leurs peuples dans le domaine agricole.

***

Le congrès d'Oka a envisagé deux autres aspects du problème énoncé par M. Castel : l'enseignement agricole à l'école élémentaire et à l'université. Sur le premier point l'accord, croyons-nous, est unanime. On ne songe point à enseigner un manuel d'agriculture : l'expérience paraît avoir échoué dans la plupart des autres pays. Il s'agit d'inspirer aux enfants le goût des choses agricoles, de tourner leur esprit vers la vie des champs, de leur en inculquer le respect et l'amour et de les y intéresser profondément. Les moyens dont l'on peut user sont très nombreux ; il est facile de mettre de l'agriculture partout, à commencer par l'arithmétique et la grammaire.

On est trop porté en effet à considérer ces matières comme absolument neutres et inaptes à transmettre un sentiment quelconque. Il n'est pas indifférent, tout au contraire, que les problèmes et les exercices lexicographiques sur lesquels s'acharne la pensée de l'écolier, lui parlent de son pays ou de la nation voisine, d'agriculture ou de luxe, de morale ou de frivolité. Tous les éducateurs comprennent du reste que les matières les plus indifférentes en apparence peuvent servir à la formation morale de l'écolier et à l'ornementation de son esprit. Il est d'ailleurs juste de noter que l'on a déjà fait chez nous des efforts considérables dans le sens que nous indiquons ; il s'agit d'accentuer et de fortifier le mouvement.

On ne demanderait présentement aux universités que la création de chaires d'agronomie et d'économie rurale qui permissent à leurs élèves, prêtres, avocats, médecins ou notaires de demain, de mieux connaître le milieu où ils vivent, ainsi que les conditions générales du développement agricole d'un pays et de se rendre particulièrement utiles à leurs concitoyens. La question a déjà été agitée dans la presse et les

congrès ; nous ne savons si elle est à la veille d'entrer dans la voie des réalisations pratiques.

Mais ceci laisserait irrésolu un problème considérable, bien qu'il n'affecte directement qu'un assez petit nombre de personnes : c'est celui de l'enseignement agricole supérieur, de la formation des professeurs et conférenciers et de l'élite des praticiens.

Où se donnera cet enseignement ? Si la province pouvait immédiatement créer une école supérieure convenablement outillée, la question n'offrirait aucune difficulté, mais cette école, rien n'indique qu'elle doive bientôt surgir.

Nous n'avons donc plus en face de nous que les institutions anglaises, dont l'atmosphère morale peut offrir certains dangers. La province de Québec possèdera demain un collège agricole sis à Sainte Anne de Bellevue, près Montréal et qui, dû à la munificence de Sir William MacDonald, vient d'être cédé, en toute propriété, à l'université McGill.

Quelle attitude prendra cette maison en face des Canadiens français et des catholiques ? quelle attitude nous conviendra-t-il de prendre nous-mêmes ?

Il y a là des problèmes qui pourront être fort intéressants, mais qu'il ne nous appartient point de résoudre.

Il était peut-être utile tout de même d'en signaler l'actualité prochaine...

OMER HÉROUX.

M. NUNESVAIS

Un moment, j'ai pensé que j'étais mort, en voyant ce titre dans le numéro du *Nationaliste* du 9 juillet, et je m'apprêtais à lire mon oraison funèbre. Hélas ! quelle oraison. Un éreintement sans rime ni raison. N'écrivant pas en vers, l'auteur était dispensé de la rime ; quant à la raison, je serai le premier à la signaler, quand je la verrai poindre dans les discussions philosophiques ou théologiques de M. Asselin. Mais pour cela, il devra apprendre à calmer ses nerfs, et apprendre encore beaucoup d'autres choses.

J'ai donc eu l'honneur d'un titre en grosses lettres dans le *Nationaliste*. Mon contradicteur aurait même pu me donner du Révérend Père, car j'y ai droit ; et la Revérence du titre m'aurait au besoin consolé de l'irrévérence de l'article.

J'invitais M. Asselin à la discussion : voici ses arguments.

" Notre publication est soutenue avec l'argent du public. " — Ma foi, sous ce rapport elle ressemble à beaucoup d'autres qui ne se distribuent pas gratuitement. Nous en donnons à nos lecteurs pour leur argent, ni plus ni moins.

Suivant moi " l'erreur, c'est l'instruction gratuite et obligatoire. " Pardon ; l'instruction gratuite est pour moi une farce. On changera le mode de paiement, il sera plus ou moins déguisé, et c'est tout. Quant à l'instruction obligatoire, je dis que c'est une erreur de l'entendre comme M. Asselin et ses collaborateurs. Quant à l'opinion de M. Collin, on verra ce que j'en pense en lisant l'article : *Instruction obligatoire*. Cet article était écrit avant même que le *Nationaliste* ait fait connaître le nom de son théologien.

" On croirait parfois rencontrer ma plume dans la *Croix* ou la *Vérité* " — que le Directeur du *Nationaliste* soit tranquille, si je ne signe pas tous mes articles dans les *Fleurs de la Charité* c'est qu'il est entendu que j'en prends la responsabilité. Quand j'aurai envie d'écrire ailleurs, je n'irai pas me cacher sous l'anonymat.

M. Asselin se demande " si ce n'est pas par calcul que je prends pour seuls auditeurs de mes diffamations les jeunes enfants qui ne liront que moi. " — Je ne comprends pas trop ce que cela veut dire. M. Asselin se figure-t-il que j'envoie ma Revue gratuitement à nos enfants pauvres, ou aux jeunes gens qui fréquentent nos Unions. Il se trompe. Nos abonnés ne sont pas des enfants.

" Les lecteurs du *Nationaliste* seraient heureux de connaître une fois pour toutes les arguments de ces hommes qui abusent de l'ignorance de la jeunesse, quelquefois même de la naïveté de l'enfance, pour jeter dans son âme des ferments de haine impérissable. " ! ! ! — ces points d'exclamation sont de moi. A l'ignorance de la jeunesse, à la naïveté de l'enfance, M. Asselin aurait pu ajouter la bêtise de l'âge mûr ! D'abord la phrase aurait eu un digne couronnement, la période aurait été plus arrondie, et l'auteur serait resté aussi loin de la vérité, car encore une fois les *Fleurs de la Charité* s'adressent à tous et non pas à des enfants exclusivement.

Avec "la *Vérité* et la *Croix*, les *Fleurs de la Charité* lient les bras à l'adversaire pour mieux le frapper dans le dos " — Fleurs traîtresses ! décidément ce n'est pas brave. Je comprends que M. Asselin avec cette *Vérité*, cette *Croix* et ces *Fleurs* dans le dos soit mal à l'aise.

Il paraît qu'*Educationnelle* est français. La preuve c'est qu'on trouve ce mot dans le nouveau Larousse. Pourrait-on m'assurer que tous les mots insérés dans le dictionnaire Larousse soient français, c'est-à-dire acceptés par l'Académie. Si oui — je m'incline. Quant à Larousse il ne m'empêche pas de dormir. M. Asselin pourra continuer à se servir de l'adverbe *menteusement*, s'il le trouve harmonieux. Peut-être arrivera-t-il à le faire admettre par l'Académie.

Pour me rendre la politesse, le directeur d'un journal charitable m'apprend qu'on écrit " prendre part *à la lutte*, et non pas comme je fais " prendre part dans la lutte. " — Je n'aurais certainement pas écrit " prendre part dans la lutte " et cependant, malgré l'avis de mon contradicteur, si j'avais à recommencer, je dirais encore " prendre une petite part dans la lutte présente. " Il ne comprendra pas pourquoi, mais peu importe.

Pour finir, cet excellent ami, connaissant sans doute le mauvais état de ma gorge, parle à ma place. Il improvise un petit cours fait par moi aux enfants, les mêmes naïfs de tout à l'heure. Sur un ton solennel voilà ce que dit, pour moi, M. Asselin : " Je vous commande de haïr comme hérétiques et mécréants ceux de vos compatriotes qui croiront à l'instruction obligatoire et à l'uniformité des livres. "

Il paraît que lorsque je " m'exprime ainsi j'ai de mauvaises idées et, sans m'en apercevoir, je ne suis pas loin d'être un misérable. " Non, M. Asselin se trompe, si je parlais ainsi, je n'aurais pas de mauvaises idées, j'aurais tout simplement perdu la tête. Qu'il se rappelle celui qui a composé le petit boniment qu'il me prête, et qu'il tire la conclusion.

Je félicite le Directeur du *Nationaliste* de défendre la religion. Une fois n'est pas coutume. Il la défend contre mes attaques. J'ai parlé de " somnolences pieuses ", or le " mot pieuse dans l'emploi que j'en fais, est un indigne persiflage des choses de la religion. "

Après cela comment voulez vous que je respecte le prochain, aussi ce qu'on me reproche, " c'est un peu de n'avoir pas le courage de nommer ceux que j'attaque. " — *C'est un peu* est vraiment délicat. Je ne nomme pas ceux que j'attaque. Cependant le *Nationaliste* a été cité plus d'une fois ; et comme je n'écris pas pour des naïfs je croyais inutile d'envoyer une lettre recommandée à M. Asselin, toutes les fois que je faisais allusion aux erreurs de son journal. Je ferai remarquer à mon contradicteur que si sa personne m'occupe fort peu, ses idées ne me laissent pas aussi indifférent.

En agissant ainsi " j'expose, dit on, à la malice de lecteurs encore plus ignorants que moi, tous les laïques indistinctement qui osent parler d'instruction publique. "

M. Asselin parle de tous les laïques. Pourquoi recruter ainsi tant de compromis ? Je n'ai parlé que d'un journal et de ceux qui y collaborent. Le Directeur du *Nationaliste* ne doit pas se prendre pour tous les laïques.

J'avais gagné, bien péniblement sans doute, mon titre de *brave homme* que me donnait dernièrement M. Asselin. Cette fois j'ai tout perdu. Je ne l'ai pas volé, car " neuf fois sur dix, je ne mets dans mes articles sur l'éducation ni science, ni charité, ni jugement. " Avec tant de ni, il n'y a plus qu'à faire comme dans les contes. N-i-c'est fini.

Que M. Asselin reçoive mes remercîments les plus sincères. Le plus mauvais tour qu'il pourrait me jouer, serait de me faire des compliments. Cependant je recevrais avec plaisir quelques raisons, je ne trouve guère que des sottises, ce qui prouve peu.

A. NUNESVAIS, pr. S. V.

(Les *Fleurs de la Charité*.)

PROTESTANTISME

Et Franc-Maçonnerie

Bien des fois déjà on a fait remarquer les relations amicales qui existent entre la Franc-maçonnerie et le Protestantisme. A peu près partout on les retrouve ensemble et l'on sait que *la* ou plutôt *les* sectes protestantes ouvrent largement leurs portes aux gens de toutes les opinions, pourvu qu'ils protestent contre l'Eglise catholique.

Rien de bien étonnant d'ailleurs dans cette amitié puisque c'est au sein même de la protestante Angleterre qu'est née la Franc maçonnerie ; puis que c'est des rives de la Tamise qu'elle s'est répandue par toute la terre et puisque c'est encore de l'Ile mystérieuse—*la Nouvelle Atlantide* de François Bacon — que toute la Franc-maçonnerie, chacun de ses " Grands-Orients " et chacune de ses loges reçoivent leur mot d'ordre et leur direction dans leur lutte contre l'Eglise catholique (1).

Tous les jours, de nouvelles preuves viennent s'ajouter à celles du passé et confirmer l'union étroite et intime de ces deux sectes sœurs ou plutôt dont l'une est la mère et l'autre la fille.

C'est ainsi que ces jours derniers j'eus l'occasion de le constater de mes propres yeux.

C'était lundi dernier, traversant le cimetière protestant de la ville de Montréal pour me rendre au cimetière catholique qui lui est contigu, mon attention fut attirée par un monument d'apparence assez étrange.

Entre les terrains des familles Perry et Dakers, presque au centre d'un assez grand carré entouré d'un cordon de pierre s'élevait un bloc de granit d'assez belle figure. Il était escorté de plusieurs petites pierres tombales de granit aussi sur lesquelles le graveur et le doreur étaient à mettre la dernière main.

Tout cet ensemble avait l'air d'un de ces terrains réservés à quelque congrégation et dont le cimetière catholique possède un assez grand nombre. Il avait vraiment le cachet *congréganiste*.

Poussé par la curiosité, je m'approchai du monument afin de voir à quelle communauté protestante il appartenait.

Je fus bientôt fixé et pas peu étonné tout d'abord en lisant en français—ce qui est très rare en ce cimetière— " LA LOGE.·. LES CŒURS UNIS ". Au-dessus de l'inscription l'*équerre* et le *compas* ressortaient, gravés dans la pierre. Autour du monument central —le monument de la communauté— sept petits monuments en tout semblables—moins la croix (!) — à ceux que l'on voit dans les cimetières de quelques-unes de nos communautés religieuses, portaient les noms suivants : F.·. Etienne Leblond, 1887-1897.— F.·. Pierre Cizol, 1830-1899.—F.·. Virgile Maréchal, 1862-1900. — F.·. Jean Ansermoz, 1821-1899.—F.·. Ulric Lavallée, 1869-1895. — F.·. P. Ravel, 1855-1898. — Vén. F.·. A. Meunier, 1843-1898.

C'était donc bien le terrain de la congrégation des Frères.·. C'étaient bien là les congréganistes francs-maçons, après leur mort comme pendant leur vie en communion de sentiments avec le protestantisme.

C'était l'union dans la mort, c'est-à-dire l'union définitive et indéniable, de la fille et de la mère.

HENRI BERNARD.

(1) NOTE DE LA RÉDACTION. —M. Bernard prend évidemment à son compte la thèse développée par M. Max Doumic dans le *Secret de la Franc-Maçonnerie* et qui fait de la secte une institution essentiellement anglaise par ses origines et sa constante direction. Il est d'ailleurs historiquement établi que les grandes " puissances " maçonniques actuelles doivent leur origine à la Grande Loge d'Angleterre.

A BON ENTENDEUR

Voici quelques semaines les journaux annoncèrent l'entrée dans l'une des sectes protestantes d'un prêtre catholique, d'origine canadienne française, qui avait exercé le ministère dans l'Ouest.

Les journaux de l'Ouest ne se gênèrent point, à ce propos, de déclarer que le nouveau protestant avait été, par ses habitudes d'intempérance, un objet de scandale dans la région. Ils publièrent même une lettre de son ancien évêque, Mgr Shanley, évêque de Fargo, au Dakota, qui confirmait nettement l'accusation.

Nous laissâmes passer.

Mais voici que le nouveau pasteur protestant se met, paraît-il, à taxer d'infamie ses anciens confrères dans le sacerdoce. Nous l'avertissons charitablement que c'est un jeu dangereux.

S'il porte des accusations personnelles et directes, il risque d'être obligé d'en rendre compte devant les tribunaux ; si, par mesure de prudence, il se tient dans les généralités, on finira peut-être tout de même par scruter sa propre carrière.

Quand on habite une maison de verre...

CYR.

LA CRISE FRANÇAISE

La première session de la nouvelle chambre française vient de se clore sans que la question religieuse y ait été sérieusement discutée. On a assisté à une brillante passe d'armes entre MM. Jaurès, Clémenceau et Deschanel sur la question économique ; M. Biétry, le chef des syndicats anti-collectivistes, a jeté dans ce débat la voix des ouvriers qui veulent la paix sociale et l'accession de tous à la propriété individuelle ; M. Poincaré, le ministre des Finances, a mis ses auditeurs en face d'un déficit considérable et fait sanctionner par la chambre le principe de l'impôt sur le revenu ; l'on s'est ensuite pris aux cheveux au sujet de l'éternelle affaire Dreyfus, mais de la question qui dominera d'ici quelques mois la politique française, on n'a sonné mot.

C'est qu'aussi bien l'opinion publique ne cherche point au Palais-Bourbon, mais bien au Vatican la parole décisive, celle qui déterminera souverainement l'attitude de l'Eglise de France en face de la loi de séparation.

Jamais la primauté du Pape n'est apparue plus évidente que dans cette crise. Pour beaucoup de Français le Souverain Pontife n'était qu'un personnage auguste mais lointain, dont ils ne sentaient point l'autorité immédiate. Dès la rupture du Concordat, le Pape, usant de sa liberté reconquise, nommait en dehors de toute intervention gouvernementale quinze évêques français et les sacrait à Rome même, dans la basilique de Saint-Pierre. Les plus indifférents, les plus hostiles, virent, comme à la lueur d'un éclair, que Pie X était bien le Pasteur des pasteurs ; ils le sentirent plus grand et plus proche à la fois. L'encyclique sur la loi de séparation vint accentuer cette certitude.

A l'heure actuelle il n'est personne qui ne sache que l'attitude de l'Eglise de France dépend de la décision souveraine que prendra, dans l'angoisse et la prière, le prisonnier du Vatican ; on ne songe même point à la possibilité d'un schisme.

Après avoir affirmé, avec un incomparable éclat, la primauté du Saint-Siège la crise présente a refait à la France un épiscopat. On disait autrefois : il existe bien des évêques français, mais où est l'épiscopat de France? et l'on ne voulait point qualifier d'épiscopat national, terme qui suppose un tout compact et organisé, ces évêques auxquels il était interdit de se réunir et de se concerter. Depuis la réunion du 30 mai, cette parole n'a plus de sens ; et cette assemblée historique sera suivie de nombre d'autres, " qui se tiendront au moins annuellement ", a déclaré l'archevêque de Bourges, Mgr Servonnet.

L'union des évêques est refaite, mais ils ne se contenteront point de ces assemblées générales périodiques : ils ont constitué une commission permanente composée d'un représentant de chacune des dix-sept provinces ecclésiastiques et qui se réunira aussi souvent que les circonstances l'exigeront. De même les évêques convoqueront bientôt les synodes provinciaux et diocésains qui n'avaient pas non plus, sous le régime du Concordat, la faculté de se réunir. C'est ainsi que l'Eglise use déjà, pour former et grandir son action, des avantages accidentels que lui fournit une loi conçue dans la haine et la violence.

Ajoutons que, d'après nos confrères français, la commission permanente instituée à l'assemblée du 30 mai se compose de NN. SS. Richard, Coullié, Lecot, Bonnefoy, Enard, Fulbert Petit, Ardin, Rumeau, Williez, Latty, Belmont, Mignot, Meunier, de Cabrières, Dadolle, Gouraud et d'un autre dont le nom est encore inconnu.

***

On ignore toujours le sens des instructions pratiques promises par le Pape aux évêques de France, et tous les racontars publiés par les journaux sur ce point ne valent point le papier sur lequel ils sont écrits. On ne sait même pas, est-il besoin de le rappeler? quels avis a formulés l'assemblée des évêques français. L'un d'eux, Mgr Enard, archevêque d'Auch, a publiquement déclaré à ce sujet : "Tous les chiffres que les journaux ont mis en avant étaient basés sur ce que l'on prétendait savoir des dispositions des évêques avant la réunion. La preuve du secret gardé, c'est que personne n'a donné, si l'on peut parler ainsi, le véritable énoncé du problème. "

Le Pape n'a pas encore parlé, et il est bien possible qu'il ne parle point avant l'automne. La crise n'atteindra son point réellement aigü que le 9 décembre, limite extrême du délai imparti pour la constitution des associations cultuelles. C'est alors que, s'il n'a point été trouvé dans l'intervalle de solution acceptable, l'Etat tentera de s'emparer des églises et qu'éclatera, vraisemblablement, un grave conflit.

On ne voit pas, en se plaçant au simple point de vue humain, ce que le Souverain Pontife gagnerait à parler plus tôt qu'il n'est strictement nécessaire. Son silence empêche la constitution de toute association cultuelle ; s'il doit définitivement en interdire l'essai sous une forme quelconque, on n'aura rien perdu pour attendre ; si, par contre, il tolère une combinaison qui permettra d'utiliser certains articles de la loi, il sera toujours temps pour lui d'en avertir les évêques quelques semaines avant le 9 décembre. Dans l'intervalle on aura pu recueillir tous les renseignements d'ordre pratique et le gouvernement français lui-même aura peut-être fait quelques concessions.

Car, quelle que soit la haine des sectes qui mènent l'assaut contre l'Eglise, les hommes politiques de sang-froid n'envisagent pas d'un cœur léger l'éventualité d'une lutte qui s'attaquera directement, et visiblement cette fois, aux plus vieilles traditions de la France.

OMER HÉROUX.

A nos abonnés

La date qui suit, sur l'adresse du journal, le nom de l'abonné est la date d'expiration de l'abonnement et sert de reçu.

Tout abonnement est payable d'avance.

L'ART ET L'APOSTOLAT

Notre distingué collaborateur et ami, M. Alphonse Germain, a publié récemment dans les *Etudes franciscaines* une intéressante étude qui reste inédite au Canada et que nos lecteurs nous sauront gré de leur donner en entier.

Beaucoup, parmi les fidèles, se demandent encore à quoi l'art peut servir, si ce n'est à l'amusement des uns et à l'occupation des autres ; se doutent-ils qu'ils pensent ainsi comme des puritains et des jacobins ? Certains vont jusqu'à regarder la poésie, la prose littéraire, la peinture, la sculpture, comme des choses, sinon sataniques, du moins très dangereuses ; ne savent-ils pas que cette tournure d'esprit tient au protestantisme et au jansénisme des pires époques ? Ces singuliers chrétiens n'ont jamais considéré attentivement, semble-t-il, les Psaumes, le Cantique des Cantiques, les Hymnes et les Proses liturgiques, l'*Imitation* et les cathédrales ; et peut-être ignorent-ils le *Cantique des Créatures*, le *Paradis*, la *Canzone VIII* de Pétrarque, la *Vive flamme d'amour* de saint Jean de la Croix, les *Rimas Sacras* de Lope de Vega, la Vie de Saint François interprétée par Giotto, les Méditations peintes de l'Angelico, l'*Adoration de l'Agneau* des Van Dyck, l'*Adoration des Mages* de Memling, la *Passion* de Luini, les *Trois Croix* de Rembrandt.

Quant à ceux qui déclarent s'intéresser aux belles œuvres, il s'en faut qu'ils comprennent toujours l'art. Combien, méconnaissant son essence, le verraient volontiers asservir à quelque système ! Combien, dans l'espoir d'en mieux jouir, oseraient briser ses ailes et le maintenir sur le plan terrestre !

Aux timorés, aux aptères, aux agnostiques du beau, à tous, rappelons que l'art est un don de Dieu et, entre les mains des initiés, une puissance formidable. Les siècles attestent qu'il peut survivre aux ruines des empires et immortaliser une race. L'histoire enseigne que, par les œuvres écrites, il peut transformer les idées directrices d'un milieu intellectuel, influer énormément sur l'esprit d'une époque.

Il faut donc souhaiter plus que jamais l'éclosion d'un art littéraire réellement catholique. Si des livres christianisants peuvent exercer une heureuse influence parmi les non-chrétiens en la période d'anti-catholicisme aigu que nous traversons, certes ce sont les poèmes, les romans et les drames.

Ce que disait, au siècle de l'Aquines, le cardinal Jacques de Vitry est toujours d'actualité : " Le glaive affilé de l'argumentation n'a point de pouvoir sur les laïques ". Les plus curieux et les plus affinés des lecteurs, ceux qu'il importerait de rendre au moins favorables à la religion, ne lisent pas les ouvrages des théologiens, des philosophes, des penseurs, des historiens, qui les renseigneraient sur sa partie doctrinale ; ils s'en défient, les supposant tous d'un dessin sec et d'une écriture bourgeoise. Ils liraient des œuvres littéraires où nos croyances, nos idées, nos sentiments seraient présentés avec art. Ils les liraient, comme ils ont lu la *Divine Comédie*, la *Légende des Trois Compagnons*, *Polyeucte*, *Athalie*, *Les Martyrs*, *Les Promessi Sposi*, *Sagesse*, *En Route*, l'*Oblat*, *Quo Vadis ?* et certains d'entre eux — les passionnés de raretés—les *Poesies* de Jacopone de Todi, l'*Ami et l'Aimé* de Raymond Lulle, les *Miracles de la Vierge* de Gautier de Coinci, les *Heures de la Vierge* de Tristan L'Hermite, l'*Epanchement de Cœur* de Wackenroder, *Callista* et *The Dream of Gerontius* de Newman, le *Galiléen* d'Ibsen, les *Eucharistiques* de Jacinto Verdaguer ; les uns pour leur plaisir esthétique, les autres par snobisme ou respect humain de *délicat* averti. Inutile de s'attarder à des déclamations sur les préjugés et la frivolité des lecteurs contemporains. Tous les humains se distinguent par mille imperfections. Mieux vaut rechercher, s'il est possible, d'être utile dans l'ordre spirituel à cette catégorie d'épris d'art.

Que cela soit possible, je n'en doute pas plus aujourd'hui que naguère. D'assez longues observations dans les milieux de belle culture m'ont permis d'y découvrir nombre d'âmes prêtes à accepter la vérité religieuse et d'esprits que nous nous concilierions aisément. Pour venir à Jésus, pour sympathiser avec les fidèles, il leur manque des apôtres artistes connaissant bien leur mentalité et leur langue.

Qu'ils pensent à cet apostolat, les poètes, les romanciers, les dramaturges croyants en état de produire pour le grand public. D'ailleurs, ils auraient tort d'oublier qu'ils se doivent de développer leurs dons pour la plus grande gloire du Créateur, dont l'ineffable bonté les a enrichis, et pour le plus grand bien des âmes tant aimées de Notre-Seigneur. Par cela même qu'ils ont l'honneur insigne d'appartenir à la famille chrétienne, ils doivent œuvrer, non pour faire d'abord œuvre d'art, comme trop semblent le croire, mais pour mettre au service de la Religion les vertus, le fluide des mystères de l'art. Tels sont les plus importants de leurs devoirs d'état.

L'amour dont on brûle pour Dieu, il faut le traduire par des actes. " L'amour ne peut être oisif ", déclare Ruysbrock ; et les autres contemplatifs tiennent le même langage. Or un livre est un acte, et combien efficace parfois ! Que les catholiques doués pour écrire en artistes se préoccupent donc de multiplier des actes propres à impressionner, à conquérir des âmes. Qu'ils aillent fraternellement aux chrétiens qui s'ignorent sans attendre les encouragements de leurs coreligionnaires ; ceux-ci paraissant moins capables de venir en aide à leurs artistes que de les annihiler, voire même de les persécuter.

Au reste, pourquoi s'inquiéterait-il des secours humains, l'écrivain qu'embrase la foi ! Ouvrier de Dieu, il peut tout avec la seule grâce divine. Laissant aux mondains les œuvres de charité extérieure, si nombreuses et si prospères, qu'il s'adonne aux œuvres de charité spirituelle, de propagation évangélique. *L'homme ne vit pas seulement de pain.....*

Surtout pas d'enthousiasme stérile, pas d'exaltation paradoxale, — l'agitation bruyante n'est pas l'activité. Pas de lyrisme inopportun, pas de symbolisme sans vie, pas de vaines sentimentalités ; trop d'auteurs — d'une orthodoxie douteuse, il est vrai,— n'ont vu

de l'Eglise que les décors, de la Liturgie que les pompes, de l'Evangile et de l'histoire des Saints que les côtés épisodiques. Trop de fâcheux se sont complus à prodiguer des émulsions incolores, insipides, sans plus de rapport avec le mysticisme que la bigoterie avec la dévotion. On n'infirme l'erreur, on ne repousse les attaques, on ne remporte des victoires que par des œuvres viriles, doctement spiritualisées, chrétiennement humanisées. Aussi convient-il de n'écrire qu'après de sérieuses études.

Enfin, il est nécessaire, pour persister dans cet apostolat et le rendre fécond de cultiver en soi, avec une attention particulière, le renoncement et la charité. L'activité du chrétien se conçoit-elle autrement que généreuse? La bonté, " le débordement de soi-même dans les autres ", c'est, selon le mot du P. Faber, une manière que nous avons " d'imiter l'action de la Providence ". Ceux qui ne travaillent pas pour le monde doivent se dépouiller de l'esprit du monde, en d'autres termes, dans toute œuvre entreprise pour le salut des âmes, chacun doit envisager, non sa gloire personnelle,— pauvre chose vraiment, — mais la gloire du Roi des Cieux. Ainsi participerons-nous, ouvriers diligents, à la riche moisson d'âmes que prépare la Grâce.

L'objection principale est facile à prévoir. Que peut-on tenter en ce sens qui n'ait été tenté ? Que peut-on ajouter aux innombrables travaux apologétiques des siècles disparus ?

Ce qui reste à dire et à faire ? Eh ! tout, ne vous en déplaise. Chaque génération a besoin d'apprendre les paroles de salut, la vérité du Christ, toujours ancienne et toujours nouvelle, par des œuvres réalisées selon sa manière de sentir et de comprendre. L'art d'exposer l'essence, la grandeur et la beauté de la Religion, comme l'art d'interpréter ses mystères, ne finira qu'avec l'humanité.

On a trop négligé les lettres comme moyen de conversion.

L'art littéraire, entre les mains d'un écrivain à noble idéal, à vision sublime ou touchante, peut beaucoup pour la cause de Jésus, puisqu'il s'adresse surtout à ceux qui craignent les idées sans les images, les raisonnements sans les belles formes, et que ceux-là sont légion.

Ne criez pas à l'illusion. Au milieu du IIe siècle, le *Pasteur* d'Hermas eut une profonde et bienfaisante influence. Le roman de *Perceval* de Chrétien de Troyes, Gauchier de Dordan et Manessier, les *Mystères de la Passion* et les *Jeux* analogues au *saint Nicolas* de Jean Bodel, exaltèrent la piété de plusieurs générations au moyen-âge. Les drames en vers latins de Hroswita, la religieuse de Gandersheim, après avoir touché les nonnes pour lesquelles ils avaient été tracés, ne furent pas sans action sur les mondains quand on les publia au XVIe siècle, six cents ans après leur création. Les *Autos sacramentales*, *El José de las mujeres* et autres drames religieux de Calderon remportèrent des succès trop pénétrants pour n'avoir pas amélioré bien des vies. Les divers travaux des littérateurs romantiques préparèrent, dans l'Allemagne de la première moitié du XIXe siècle, un mouvement favorable au catholicisme. Les sentiments exprimés par Mortimer dans la *Marie Stuart* de Schiller ouvrirent plus d'une âme aux irradiations de la Grâce. Les sermons artistes, parfois entremêlés de vers, de Zacharias Werner, le dramaturge converti et devenu prêtre, amenèrent à résipiscence d'avérés sceptiques viennois. Les *Poésies* d'Eichendorff ne contribuèrent pas peu à la conversion de Martens, l'érudit protestant. Au Canada, *Pour la Patrie* de J.-P. Tardivel obligera longtemps encore les esprits aux réflexions salutaires. De nos jours, dans les pays britanniques, la *Nouvelle Antigone* et les *deux Etendards* du Dr Barry, le curé romancier, inclinent force anglicans vers l'Eglise romaine. En Espagne, les *Poèmes* de Verdaguer ravivent l'amour du Christ dans de nombreux cœurs. Chez nous, les romans d'Huysmans ont déterminé quelques conversions solides et raffermi dans la foi maints baptisés. Le *Fils de l'Esprit* de George Fonsegrive, les romans de René Bazin n'imprègnent pas les seuls fidèles de leurs enseignements chrétiens. C'est un fait constaté : l'œuvre d'art a obtenu ce que l'on attend encore des livres d'apologétique.

Combien mécroient parce qu'ils n'ont qu'une notion erronée ou confuse de la doctrine et des divers organes de l'Eglise, de la vie du dogme et de la vie intérieure ! Ces embrumés, l'écrivain ne saurait-il les instruire sans rien sacrifier des principes de son art ? Ne peut-il, tout en restant lyrique, dramaturge ou éthopoète, pénétrer des vérités éternelles ceux qui se refusent à les lire dans les livres sacrés ? Le moment n'est-il pas des plus propices à cette tentative ? Les antagonistes ne fournissent-ils pas eux-mêmes des armes ?

Où l'apologétique sévère, où l'ouvrage d'austère argumentation n'entrent pas, où ne porte point la brochure de propagande, l'œuvre d'art est accueillie et rayonne ; imprégnée, animée de l'esprit de Dieu, elle peut, elle aussi, disputer les âmes aux aberrations du siècle. Car les hommes se lassent moins du vrai que de son interprétation foncière, et ils écouteront toujours plus volontiers celui qui leur présentera l'immuable d'une façon originale, sous des aspects inédits.

Qu'on ne lise pas dans ces lignes le schéma d'une esthétique. C'est un mode de combat que je propose, pas autre chose, une tactique qui me paraît répondre aux nécessités du moment. " Artistes, si vous vouliez, s'écriait il y a quelques années Albert Jounet, vous seriez de tels apôtres ! " Cette apostrophe, je la répète aux écrivains fervents. On croisade par la plume aujourd'hui.

Que de paralogismes à réfuter, d'attaques perfides à repousser, de légendes absurdes à détruire, de malentendus à dissiper ! Il n'y a pas actuellement de doctrine plus mal connue que le catholicisme ; dans les milieux noncroyants, tous les esprits cultivés interrogent les livres des adversaires du Sauveur, peu remontent aux sources de notre religion, aucun, sans doute, ne consulte nos docteurs.

Appliquez-vous donc de toutes vos forces, écrivains armés pour le bon combat, à la diffusion de la doctrine d'amour, de sa dogmatique, de sa morale, de sa mystique, de sa vertu sociale ; incitez à l'étude des maîtres qui l'expliquent, des inspirés qui la chantent, des saints qui l'ont vécue. Implorez la faveur d'user votre énergie à conquérir des âmes, priez avec humilité afin de devenir d'infatigables initiateurs, des catéchistes toujours prêts. Apprendre aux hommes à connaître le Christ Jésus, n'est-ce pas leur apprendre à l'aimer ? Et quel plus bel objectif ?

N'hésitez pas davantage. Mettez-vous en état de charmer et d'éclairer les victimes du doute, les dupes des faux prophètes, les désabusés des plaisirs terrestres ; rendez-vous capables de les aider à trouver, selon saint Augustin, le droit chemin de la vie au milieu des illusions du monde. Apprenez aux spiritualistes indécis, aux chercheurs inquiets, aux imaginatifs subtils, que le Bon Pasteur aime toutes ses brebis, et que, loin de rejeter les égarées, il les recherche avec une tendre sollicitude. Apprenez aux esprits droits, aux hommes de bonne volonté vivant en dehors de la Communion des Saints que l'Eglise, loin de les proscrire, les considère comme faisant partie de son " âme ". Apprenez à ceux qui substituent des abstractions à la réalité que le christianisme est la vie. Répétez à tous les échos qu'il est aussi stupide de considérer l'Eglise de France d'après son troupeau de bélitres et sa ménagerie de tarés qu'il le serait de juger l'art de la France d'après sa cohue de médiocres et sa horde de déséquilibrés. Divulguez sous leurs multiples faces, la vésanie et la cuistrerie des laïcistes, l'hypocrisie et la haine des francs-maçons, l'abjection des divers valets de Satan. Percez à jour l'orgueil, l'égoïsme et la barbarie des instigateurs de l'ère sans Dieu. Montrez que les attaques des uns et l'indifférence des autres n'ont servi qu'à fortifier les fidèles dans leurs croyances, et qu'en dépit des progrès du mal, la foi reste vivace en France. Proclamez enfin que les persécutions les plus forcénées n'ébranlent pas cette Eglise de Jésus dont aucune tempête n'a compromis la solidité, car elle a ses assises dans les cœurs.

Corps mystique du Sauveur, et, comme le dit Lacuria, " chef-d'œuvre social de la pensée divine sur la terre ", elle demeure, au milieu des luttes, rayonnante et vivifiante. Loin de diminuer, le nombre de ses enfants augmente d'âge en âge. Sans doute, aux yeux de l'adversaire, l'Eglise paraît vaincue sur plus d'un point, parce qu'elle ne peut sauver les âmes malgré elles-mêmes et qu'il lui faut se retirer de certains lieux maudits, semble-t-il, ou y attendre une heure plus favorable. Mais en réalité, ces accidents ne font qu'immobiliser quelques-uns de ses apôtres ; ils n'empêchent point son admirable marche enveloppante sur les deux hémisphères.

La littérature irréligieuse a causé chez nous des maux immenses ; en faussant les idées, en cariant les consciences, en flétrissant les générosités, en divinisant les passions, en exaltant les turpitudes, en déchaînant les appétits, elle a rendu possible l'actuelle phase d'ignominies. A la littérature christianisante, à l'art spiritualisateur d'apporter des remèdes, des réconforts, aux âmes blessées, écœurées, ulcérées, de préparer une régénérescence. Aux flots de ténèbres, que l'on oppose enfin des flots de lumière ; aux coulées de scories, aux déjections d'immondices, des œuvres de sainte beauté, de pure noblesse morale, de haute et mystique humanité.

ALPHONSE GERMAIN.

Encore la loi du Dimanche

Nous n'avions sous la main, jeudi dernier, qu'un résumé télégraphique et fort incomplet de la dernière phase du débat sur la loi du dimanche. Il en est résulté, dans notre article, quelques inexactitudes de détail que nous voulons tout de suite corriger.

Ainsi la Chambre a rejeté un plus grand nombre d'amendements du Sénat que ne le disaient les premières dépêches. La loi, dans sa rédaction définitive, diffère profondément, au point de vue des effets pratiques, du texte d'abord voté par la Chambre des Communes et que nous avons publié dans notre dernier numéro ; mais cette modification de fond résulte d'altérations verbales peu nombreuses et très brèves. Nous les signalerons rapidement en invitant nos lecteurs à se reporter, s'il en est besoin, à la *Vérité* du 14 juillet, en huitième page.

L'article 2 se lira désormais comme suit :

" 2. Le dimanche, il n'est permis à personne, excepté ainsi qu'il est prévu en la présente loi ou dans les lois provinciales qui sont présentement en vigueur ou qui le seront à l'avenir, de vendre, d'offrir en vente ou d'acheter des marchandises, effets ou autres biens meubles, ou des biens immeubles, ni de faire ou expédier quelque affaire que ce soit de sa profession ordinaire ou se rattachant à cette profession, ou par gain, ni de faire, ou d'employer personne pour faire, ce jour-là, quelque ouvrage, affaire ou travail que ce soit. "

Sous sa forme nouvelle, il exempte de la défense générale tous les actes permis par les lois provinciales présentes ou à venir. On aperçoit tout de suite l'immense échappatoire qu'offre aux législateurs des diverses provinces la loi nouvelle. D'autant que, d'après le texte définitivement adopté, les "lois provinciales" sont censées comprendre non seulement les lois d'ordre public, comme dans la rédaction primitive, mais aussi les chartes municipales. Ceci permettra à la ville de Montréal, par exemple, de continuer à règlementer le petit commerce du dimanche.

Les amendements les plus importants, à part ceux-là, sont ceux qui exemptent des défenses de la loi fédérale les jeux et excursions qui pourront être permis par les lois provinciales actuelles ou futures et exigent que toute poursuite soit approuvée par le procureur-général de la province. Notons à ce propos que les délais de poursuite ont été prolongés de trente à soixante jours.

Quelques autres modifications de détail permettent tous les ouvrages nécessaires au déblaiement des voies ferrées et à la manœuvre des trains et bâteaux

dont le service est autorisé, ainsi que le déchargement des bestiaux arrivés à leur destination le dimanche. D'autre part, l'article 4 de la loi se lira désormais ainsi :

" 4. Il est interdit à qui que ce soit, si ce n'est dans les cas d'urgence, d'exiger d'une personne employée à aucun procédé industriel, décrit dans le paragraphe c de la section 3 de cet acte, ou à aucun ouvrage se rattachant aux transports, d'accomplir, le dimanche, les travaux de son occupation ordinaire, à moins que ne soit alloué à cette personne au cours des six jours suivants de la semaine, 24 heures consécutives de repos. Cette section ne s'appliquera pas à tout employé engagé dans aucune industrie où les heures régulières n'excédent pas 8 heures par jour. "

Le changement consiste dans la substitution d'*exiger* à *permettre* et d'*allouer* à *donner*.

Pour le reste, la loi demeure telle que nous l'avons publiée la semaine dernière.

***

Il semble maintenant évident que cette loi restera lettre-morte en ce qui concerne les us et coutumes de notre province. La liberté reconnue aux législatures provinciales et la faculté laissée aux procureurs-généraux des diverses provinces de bloquer toute poursuite, empêcheront vraisemblablement qu'on ne taquine les gens. En soi, pourtant, cette dernière disposition est simplement renversante. Le bill frappe d'une amende d'une à quarante piastres les contempteurs de la loi. Supposons qu'un individu de Gaspé, du Témiscamingue ou du Lac Saint-Jean commette un déli quelconque : il faudra communiquer avec le procureur-général, et peut-être faire un voyage à Québec pour obtenir la permission de lui intenter une poursuite qui le fera condamner à une piastre d'amende ! On comprend qu'après l'adoption de cet amendement, l'un des fervents du puritanisme, le sénateur William Ross, se soit écrié : La loi est morte, aussi morte que César ! Il a cependant fallu en agir ainsi pour empêcher qu'en dépit de toutes les restrictions directes et indirectes le faux principe juridique qui est à la base de la loi ne produisît les conséquences les plus imprévues (1). Sait-on en effet ce que peut atteindre cette interdiction générale qui frappe tout ce qui n'est point ou ne deviendra point spécifiquement permis ?

Il sera intéressant d'étudier le fonctionnement de la loi au point de vue économique, et sous ce rapport nous espérons qu'elle sera d'un réel secours aux ouvriers.

***

Les journaux ministériels font un effort énorme pour démontrer que l'assemblée du Champ-de-Mars n'a eu aucun effet sur les multiples transformations subies par cette loi. Ils y réussiront difficilement. Le peuple applique volontiers le vieil axiôme : *Post hoc, ego propter hoc*, et dans l'espèce, il sera bien difficile de lui donner tort. Les faits sont d'une éloquence qui ne souffrent guère de discussion.

Le vendredi, la Chambre rejetait un sous-amendement de M. Armand Lavergne exemptant des prescriptions de la loi du dimanche les faits de travail ou de commerce permis par les lois provinciales présentes ou futures. Quatre jours plus tard, le Sénat substituait le même sous-amendement à l'amendement Piché, qu'on avait dit couvrir tout le terrain, et l'appliquait spécifiquement aux clauses de la loi qui concernent les jeux et les excursions ; la Chambre, se déjugeant du tout au tout, paraehevait l'enterrement de la proposition Piché et sanctionnait le sous-amendement Lavergne qui revenait flanqué d'une étiquette sénatoriale.

Que s'était-il passé dans l'intervalle ? Pourquoi la majorité ministérielle du Sénat, toujours si fidèle, avait-elle à ce point transformé l'œuvre des députés et pourquoi ceux-ci acceptaient-ils de bon cœur les amendements qui contredisaient si nettement leurs propres décisions ?

Deux faits publics peuvent expliquer cette volte-face, et ces faits sont précisément l'assemblée du Champ-de-Mars où MM. Bourassa, Lavergne et Verville dénoncèrent, aux applaudissements de dix mille personnes, l'amendement Piché et le *caucus* ministériel qui suivit leurs discours.

Nous comprenons que le *Canada* ne veuille d'aucune façon reconnaître que la campagne Bourassa ait pu influer sur l'attitude du cabinet, mais les volte-face de celui-ci deviennent incompréhensibles si on ne cherche, dans cette campagne, leur raison d'être.

Le fait brutal, du reste, c'est qu'en face des conséquences possibles de la loi dévoilées par le député de Labelle et ses amis, ainsi que par M. Monk, les ministériels ont pris peur.

Et le Sénat, d'accord avec M. Laurier, leur a rendu l'immense service de trancher au vif dans leur œuvre.

OMER HÉROUX.

(1) Nous basons nos commentaires sur l'interprétation générale donnée à la loi par la presse et le parlement, mais il faut noter que, d'après le *Montreal Herald*, la permission du procureur général ne serait exigible qu'après le délai de soixante jours, ce qui laisserait deux mois francs aux zélateurs de la *Lord's Day Alliance* pour intenter librement leurs poursuites ; et ceci modifierait considérablement la situation. On dit aussi que l'*Alliance* pourrait bien contester la validité des lois provinciales qui seront adoptées pour contrecarrer l'action de la loi fédérale.

LETTRE DU JAPON

Nous recevons de Kurumé, Japon, la lettre suivante :

Les événements qui viennent de se dérouler en Extrême-Orient attirent de plus en plus l'attention du monde civilisé sur le peuple japonais que S. François-Xavier appelait autrefois " les délices de son cœur. " Ce peuple, sous le rapport matériel, a fait en peu d'années des progrès merveilleux.

Malheureusement sous le rapport religieux les progrès, sans être stationnaires, ne sont pas aussi rapides.

Les causes de cette différence sont nombreuses, mais une des principales est le grand nombre de sectes religieuses répandues dans le pays. Une centaine au moins de ces sectes se disputent la prééminence : protestants de toute dénomination, bouddhistes et shintoïstes.

Les Japonais semblent donc avoir quelque excuse, lorsque trompés par les mensonges du boudhisme et de l'hérésie, ils se forment cette opinion que, dans un tel dédale de doctrines, il est impossible de découvrir la vérité.

Dans ces conditions, la prédication par la parole ne suffit pas pour la conversion d'un peuple, si intelligent soit-il ; il faut des œuvres de bienfaisance qui soient par elles mêmes une prédication continuelle, éloquente, montrant à découvert et d'une manière éclatante la vérité de notre sainte religion.

Mû par ces motifs, afin de hâter la conversion des païens de mon immense district, avec l'approbation et les précieux encouragements de mon évêque, S. G. Mgr Cousin, évêque de Nagasaki, j'ai formé le projet de fonder un hôpital à Kurumé, ma résidence depuis longtemps.

Déjà j'en ai commencé la réalisation par la fondation d'un dispensaire où trois Sœurs Franciscaines, Missionnaires de Marie, assistées d'un médecin diplômé, consacrent chaque jour quelques heures à l'assistance des malades. Dieu aidant, ce dispensaire deviendra un hôpital où les gens fortunés qui demanderont à y être reçus feront généreusement les frais des soins dont ils seront l'objet, contribuant ainsi à l'admission gratuite des malades indigents.

Un terrain très bien situé, avec une maison en bois dessus, est déjà acheté. Evidemment il faut encore construire et agrandir. C'est pour développer l'œuvre et assurer son avenir que je fais appel aux âmes charitables, amies des Missions.

Le résultat le plus immédiat de cette œuvre de bienfaisance sera le salut éternel d'une foule de petits enfants et de moribonds baptisés au moment de la mort. Leurs âmes reconnaissantes iront au ciel prier pour leurs bienfaiteurs et bienfaitrices. En second lieu, dans cette ville industrielle, de nombreuses personnes gagnées par les soins, la bonté, le dévouement des Religieuses, se sentiront attirées vers une religion si bienfaisante et l'embrasseront avec amour. N'est-ce pas ainsi que procédaient Notre Seigneur et les Apôtres quand ils parcouraient les villes et les bourgades de la Judée pour y prêcher l'Evangile ? Ils guérissaient le corps de ceux dont ils voulaient sauver l'âme.

Ames chrétiennes, comblées par Dieu des biens de ce monde, laissez-vous toucher par l'appel d'un pauvre missionnaire qui implore votre secours. Donnez généreusement pour les membres souffrants de Notre Seigneur Jésus-Christ. C'est Lui qui vous récompensera au dernier jour en vous faisant à vous-mêmes miséricorde pour l'éternité. Vous avez, il est vrai, autour de vous de nombreuses et intéressantes œuvres à soutenir, mais ne vous reste-t-il pas une petite obole pour coopérer aussi à la conversion du peuple japonais si digne d'intérêt ?

Quant aux bienfaiteurs et bienfaitrices qui m'ont procuré le bonheur ineffable de travailler avec fruit au soulagement des misères humaines et à la conversion des âmes, je les prie de recevoir mes remerciements les plus sincères. Qu'ils daignent consulter encore leur bon cœur et voir s'il ne leur est pas possible de contribuer par une nouvelle et modique offrande au développement de l'œuvre dont ils sont les fondateurs. Si cela leur est impossible, qu'ils veuillent bien continuer à me faire l'aumône spirituelle de ferventes prières ; de mon côté, je ne les oublierai pas au saint autel.

Pendant l'année 1905, j'ai enregistré 30 baptêmes d'adultes et 210 d'enfants de païens baptisés au moment de la mort. Après Dieu, ce résultat est dû aux aumônes de mes chers bienfaiteurs et bienfaitrices.

En outre, je note ici que, durant cette même année, j'ai été chargé du service religieux de 300 Polonais catholiques internés à Kurumé comme prisonniers de guerre. Avant leur départ, je me fais un devoir de rendre hommage à leur conduite exemplaire et à leur ferveur religieuse.

Les aumônes peuvent m'être adressées directement par mandat international : M. Michel Sauret, missionnaire apostolique, à KURUMÉ, province de Chikugo (Japon).

Elles peuvent être adressées aussi soit à M. Salmon, Vicaire Général, à Nagasaki (Japon), soit à M. Delmas, Directeur au Séminaire des Missions Etrangères, 128, rue du Bac, Paris, soit au Révérend Père J. Freri, Directeur des " Annales de la Propagation de la Foi ", 627, Lexington avenue, New-York.

Le R. P. Sauret ajoute, dans une lettre personnelle, que "parmi les trois Sœurs Franciscaines, venues ici tout récemment, deux sont Canadiennes. "

FIN DE SESSION

La clôture de la session fédérale a été retardée de vingt-quatre heures par un incident inattendu. Le projet de loi portant abolition des pensions ministérielles n'a été présenté au Sénat qu'à la dernière heure. Pour assurer son adoption dans les délais fixés, il devenait nécessaire de suspendre les règles de la procédure parlementaire. M. le sénateur Landry s'y opposa, et comme la suspension ne pouvait être décrétée que du consentement unanime du Sénat, il fallut contremander tous les préparatifs de clôture, prier Son Excellence de rester à Rideau Hall et les belles dames de remettre au lendemain leur exposition de toilettes.

On a beaucoup glosé sur l'incident, mais il souligne éloquemment l'incohérence qui caractérisa toute cette affaire des pensions.

Un beau jour, sans que, paraît-il, les anciens ministres l'eussent demandé, la Chambre et le Sénat, à l'unanimité des voix et d'un commun accord, décrètent que tout homme qui aura détenu pendant cinq ans un portefeuille ministériel jouira d'une pension annuelle de trois mille cinq cents piastres ; la loi avait un effet rétroactif et avantageait une dizaine d'anciens ministres, dont certains siégeaient encore au parlement et se trouvaient ainsi bénéficier d'un traitement annuel de six mille piastres ; elle accompagnait un relèvement considérable de l'indemnité parlementaire et l'attribution d'un traitement au chef de l'opposition, chose inconnue jusqu'ici dans les pays britanniques.

Tous ces projets de loi avaient un vice commun : ils étaient votés à la dernière heure d'une très longue session, sans débat, après entente secrète entre les deux partis, dont bon nombre de membres s'étaient engagés par écrit à en favoriser l'adoption (1).

L'affaire avait tout l'air d'une conspiration contre le trésor public où le partage des dépouilles assurait le silence et la complicité de tous. Ceux-là même qui favorisaient, en principe, le relèvement de l'indemnité et le système des pensions, éprouvèrent un haut-le-cœur devant de pareils procédés. L'opinion publique s'émut.

Nos parlementaires sont d'avis qu'il

(1) L'existence du " round robin ", qui était un secret de Polichinelle, a été affirmée à la Chambre par M. Bourassa, l'un de ceux qui ont refusé leur signature. Personne n'a contesté cette affirmation.

faut respecter toutes les manifestations de l'opinion publique, quand—cela ne les gêne point. Ils commencèrent par mettre en sûreté leur millier de piastres supplémentaire,contre lequel on s'indignait aussi violemment que contre les pensions, puis, à la dernière heure, avec une hâte qui ne permettait même point le respect des formes législatives, ils décidèrent de sacrifier à la clameur populaire tous les anciens ministres. L'aventure rappelle invinciblement le mot d'Artemus Ward prêt à immoler, sur l'autel de la patrie, tous les parents de sa femme.

Il paraît cependant que la farce n'est pas finie et qu'à la prochaine session on présentera un projet de loi qui instituera un nouveau système de pension. Peut-être viendra-t-il assez tard, lui aussi, pour que personne n'ait le temps de le discuter et qu'il faille le remanier encore en 1908.

Quand on prend du galon..

Il eut été si simple cependant, et si logique, d'étudier à fond, tout d'abord, et de discuter publiquement la loi qu'on voulait présenter. On aurait eu chance ainsi de créer une œuvre stable qu'il n'eût pas été nécessaire de refaire à chaque session.

Mais la logique n'a, paraît-il, que peu de chose à faire dans la vie parlementaire.

O. H.

EN RUSSIE

La situation en Russie est toujours très tendue : l'opposition entre le ministère et la Douma est aussi marquée que jamais. Dans l'intervalle, on signale un peu partout des désordres graves. Les paysans se sont soulevés en beaucoup d'endroits et brûlent les châteaux ; en certains autres ils massacrent les seigneurs. On enregistre de nouveaux assassinats politiques.

Beaucoup croient que les choses iront telles quelles jusque vers le mois d'octobre, alors qu'il se produira un conflit sanglant entre les partisans de la Douma et ceux du Tsar et de l'autocratie.

LA GUERRE

Une rivalité d'intérêt vient de mettre aux prises les républiques de l'Amérique centrale : Salvador et Honduras contre Guatimala. L'intervention des Etats-Unis a déterminé une armistice et l'on croit qu'elle assurera le rétablissement de la paix.

Chez les Orangistes

Les délégués des Orangistes du monde entier se sont réunis cette semaine à Toronto. Le docteur Sproule a été élu chef suprême de l'ordre pour les trois années à venir. La prochaine réunion se tiendra à Liverpool.

Le docteur Sproule a préconisé la fondation d'une fédération des sectes protestantes sous une autorité unique.

Le Congrès Marial

Nous recevons des organisateurs du congrès marial international qui se tiendra à Einsiedeln, Suisse, du 17 au 21 août 1906, le programme détaillé de cette réunion d'étude et de piété, que nous avons déjà signalée.

Voici, d'après le texte officiel, le programme d'étude qui servira de base aux travaux du congrès :

A. — Partie dogmatique.

a) Programme de Pie X : Tout restaurer en Jésus-Christ et Marie, " voie la plus sûre et la plus facile " pour arriver à la restauration du règne de Jésus-Christ dans les âmes, les familles et la société.

b) " Marie, participante des divins mystères, leur gardienne et le plus noble fondement après Jésus-Christ de la foi de tous les siècles. "

c) " Marie dans les prophéties, presque toujours en compagnie de Jésus, et après Jésus-Christ, la fin de la loi t la vérité des images et des oracles.

d) " Marie, meilleur maître et guide pour arriver à la connaissance de Jésus-Christ, notre voie, vérité et vie."

e) " Marie, mère du corps naturel de Jésus, en même temps mère de son corps mystique, répandant comme l'aqueduc " les dons et les grâces de la vie de Jésus-Christ, dans les membres de l'Eglise ", ministre suprême de la dispensation et de la grâce. "

f) " Communauté de sentiments et de souffrances entre Jésus et Marie ", surtout au Calvaire.

g) " Sort malheureux de ceux qui cherchent l'Enfant Jésus autrement qu'avec Marie.

B. — Partie morale

a) " Marie Immaculée, modèle de lutte contre les erreurs modernes de toute nuance et contre les péchés.

b) " Marie, modèle des vertus chrétiennes, surtout de la foi, de l'espérance et de la charité. "

c) " Marie et le principe de l'autorité, modèle de l'obéissance. "

d) " Marie, d'après la vision de saint Jean dans l'Apocalypse—*Signum magnum*—et avec application à notre temps. "

e) " Marie Immaculée — dans la tempête actuelle — arc-en-ciel et arbitre de paix entre Dieu et les hommes. "

C. — Partie historique

" Insignes bienfaits accordés par Dieu à l'intercession de la Vierge Immaculée durant les cinquante années qui ont suivi la définition du dogme de l'Immaculée Conception. "

Autres sujets dogmatiques

1. Marie et la Sainte Trinité ; 2. Marie et les anges ; 3. Marie et la création. *Dominus possedit me*, etc ; 4. Marie et le paganisme. Les échos du proto-évangile ; 5. Marie et la dévotion du Sacré Cœur ; 6. Marie, reine du Ciel ; 7. Marie, reine du Purgatoire ; 8. Marie, reine de l'Univers ; 9. Marie, dans la théologie.

1. Saint Joseph ; 2. Sa place dans l'économie divine ; 3. Son rôle dans l'avenir ; 4. La dévotion à la Sainte Famille.

Partie pratique

1. Congrès marials internationaux. — Leur utilité. — Organisation définitive. — Comité permanent international d'exécution avec président à vie. —Comités nationaux permanents avec présidents élus tous les deux ans. — Délégués diocésains : choix à soumettre à l'approbation de NN. SS. les évêques. — Fixation des statuts.

2. Congrès marials nationaux et provinciaux. — Moyens pratiques de les faciliter. — Leur utilité.

3. Presse mariale. — Utilité d'une association de la presse mariale. — Moyens pratiques de propagande. — Etablissement d'un bureau central de renseignements. — Choix de correspondants. — Fixation des statuts.

4. Sanctuaires de la Sainte Vierge. — Avantages d'une fédération. — Développement des pèlerinages et moyens de les sanctifier. — Préparation d'un guide marial aux divers sanctuaires. — Création d'agences pour faciliter les pèlerinages. — Fixation des statuts.

5. Congrégations et Confréries de la Très Sainte Vierge. — Union fédérative. — Développement de ces associations. — Projets de directeurs diocésains à soumettre à NN. SS. les évêques. — Création de journées de congrégations.

6. Chevalerie mariale. — Histoire des chevaliers de Marie. — Statuts définitifs de l'Ordre. — Hiérarchie. — Nomination des présidents et des délégués. — Cérémonie de réception. — Victimes volontaires.

7. Dévotions populaires à Marie. — Moyens de les propager. —Association artistique contre les éditions grotesques des statues, médailles et images. — Fixation des statuts.

8. Le Bienheureux Louis Grignion de Montfort. — Utilité présente de sa doctrine. — Moyens de diffusion.

9. Musées et bibliothèques marials.

10. Association de dames et de jeunes filles sous le titre de l'Immaculée Conception pour la protection de l'innocence des enfants. — Moyens de la répandre.

A l'occasion du congrès, il y aura, à Einsiedeln, de grandes démonstrations publiques. La réunion se tiendra sous la présidence de Mgr Fidèle Battaglia, évêque de Coire, Suisse. Le prince Maximilien de Saxe, ancien missionnaire apostolique, présidera la section de langue allemande. M. l'abbé Foucher, curé d'Outremont, est le correspondant au Canada de la commission exécutive du congrès, dont les promoteurs ont été honorés d'un bref du Saint-Siège.

REMERCIEMENTS

Nous remercions tous ceux de nos confrères qui ont bien voulu saluer notre quart de siècle.

Les Martyrs du Canada

Plusieurs conseils municipaux du Canada ont déjà approuvé la requête dont nous avons donné le texte la semaine dernière et qui portera la signature des hommes les plus distingués du pays.

Les morts récentes : Alfred Beit, le millionnaire sud-africain qui fut l'un des amis de Cecil Rhodes et que l'on crut mêlé à l'affaire Jamieson. Il n'était âgé que de cinquante-quatre ans.—M. C. P. Hébert, marchand de Montréal, l'un des bienfaiteurs de l'hôpital Notre-Dame de cette ville. — M. Carlos Pellegrini, ancien président de la République Argentine.—Lady Curzon de Keddleston, née Leiter, femme de l'ancien vice-roi des Indes

Le parlement français a amnistié tous les condamnés pour faits de grève ou résistance aux inventaires.

PETITES NOTES

On annonce que les revenus du département des mines seront cette année d'une cinquantaine de mille piastres. Jusqu'ici ils avaient été à peu près insignifiants.

D'après le *Soleil*, M. Prévost se proposerait de remanier nos lois minières et compterait, l'an prochain, sur un revenu de près de cent mille piastres.

L'Intercolonial affiche déjà, à la grande surprise du public, un surplus d'une centaine de mille piastres. On annonce aujourd'hui que l'administration de ce chemin de fer se propose d'entreprendre toute une série de réformes et, notamment, de diminuer le nombre des permis de circulation gratuite accordés à ses employés.

La situation des Anglais en Egypte paraît de plus en plus grave. Les Musulmans leur deviennent ouvertement antipathiques et l'Angleterre se croit obligée de renforcer son armée d'occupation et de restreindre la liberté de la presse indigène.

On réaffirme officiellement que le président Roosevelt ne sera point candidat aux élections présidentielles de 1908. D'autre part le mouvement en faveur de la candidature Bryan paraît s'accentuer.

Les chefs du parti républicain jettent les yeux sur M. Taft, ancien gouverneur des Philippines et ministre de la guerre dans le cabinet actuel.

M. William R. Heast, le journaliste américain qui faillit être élu maire de New-York comme partisan de la municipalisation des services publics, annonce qu'il pose sa candidature " démocratique indépendante " au poste de gouverneur de l'Etat de New-York. On croit que le candidat régulier du parti sera le juge Gaynor.

Le 17e Congrès eucharistique se tiendra cette année en Belgique, dans la ville de Tournai, du mercredi 15 août au dimanche 19. Des discours y seront prononcés par les principaux orateurs catholiques de France et de Belgique, notamment par le R. P. Coubé et M. le chanoine Janvier.

Nous accusons réception de l'annuaire de l'Ecole normale Jacques-Cartier et de celui du collège commercial du Sacré Cœur, de Saint Hyacinthe, pour 1905-1906. Merci.

On annonce que le ministre de la Marine des Etats Unis, M. Charles J. Bonaparte, deviendra prochainement procureur-général. M. Bonaparte, qui est un ami personnel de M. Roosevelt, passe pour un réformateur ardent. On croit qu'il fera rigidement observer les lois.

M. Bonaparte est catholique ; il descend de Jérôme Bonaparte, l'un des frères de Napoléon.

L'abbé Machorski, curé de Lissewo, dans le diocèse polonais de Culm, dans la Prusse polonaise, va célébrer le 75e anniversaire de son ordination sacerdotale : l'abbé Machorski est âgé de 100 ans.

D'après certaines dépêches publiées par l'*Eclair* de Paris, les indigènes de l'Ouganda songeraient à se soulever contre le protectorat anglais.

Le Roi ne viendra pas au Canada. La nouvelle est aujourd'hui officielle. Elle ne surprendra que peu de gens.

Dreyfus est nommé à un commandement dans le 12e d'artillerie à Vincennes ; Picquart fera désormais partie de l'état-major du gouvernement militaire de Paris.

Les feux de forêt ont causé des dommages assez considérables dans la région du Lac Saint-Jean et dans le Nord-Ouest de Montréal, particulièrement.

Les dépêches rappellent, en signalant le duel du jeune de Cassagnac avec le fils du général André, que son père fut un duelliste redouté. Sait-on que Paul de Cassagnac fut, dans les dernières années de sa vie, l'un des chefs de la Ligue française contre le duel ?

Le général russe Koslov a été assassiné par un révolutionnaire qui le prenait pour le général Trepoff.

EN PASSANT

Pour notre langue } L'*Etoile* de Lowell a publié l'autre jour une lettre de M. l'abbé Parent, de Lynn, Mass., qui est un excellent document sur la vie de nos compatriotes aux Etats-Unis. Cette lettre, qui n'était pas destinée à la publicité, accompagnait le récit d'une distribution de prix à l'école paroissiale Saint Jean Baptiste de Lynn.

Voici la partie qui concerne l'enseignement du français :

Notre école a ramené le français dans les familles.

Lors de la fondation de la paroisse en 1887, les enfants canadiens ne savaient que l'anglais. Ils n'étaient pas nombreux, il est vrai, mais les moyens manquaient aussi pour ériger une école.

On commença par leur enseigner le français le samedi, en même temps qu'ils venaient au catéchisme.

Il en fut ainsi jusqu'en 1894, alors que l'on ouvrit une école dans la sacristie avec deux institutrices laïques — que fréquentaient environ 75 enfants.

Pendant ce temps la paroisse acquérait un terrain.

En 1899, on construisit la présente école en brique dont prirent charge les Sœurs de Ste-Anne, dans l'automne de 1900.

Pendant ces six années, il s'est opéré un changement complet au point de vue religieux et national.

Malgré les difficultés qui nous paraissaient presque invincibles, la langue française est parlée par les enfants et l'esprit de foi et de religion est inculqué aux enfants avec autant de solidité que dans une paroisse de la province de Québec.

Les obstacles à surmonter pour ramener le français venaient de l'isolement des familles canadiennes dans la ville de Lynn,qui compte quatre-vingt mille âmes, et de leur entourage qui était formé de familles de langue anglaise.

Nos enfants canadiens allant à l'école publique, n'avaient pour compagnons, tant à l'école qu'au retour, que des petits qui ne savaient que l'anglais.

Un autre obstacle venait de l'éloignement des familles et de l'église et de l'école. Le plus grand nombre des enfants ont une demi-heure de marche et même plus pour venir à l'école et il leur faut passer devant la porte de plusieurs écoles.

Pour ces enfants lointains, on leur fit apporter leur dîner. Grâces soient rendues à Dieu, nous avons surmonté ces obstacles. Les parents ont été généreux et ont su persuader à leurs enfants de venir à notre école paroissiale. L'école a été gratuite, afin que les enfants d'une même famille pussent tous y venir. Autrement, faute de moyens, les parents les auraient envoyés peut-être pour la première communion, et ensuite les auraient laissés aller à l'école publique. La conséquence aurait été que l'on n'aurait jamais su assez le français, et les enfants fréquentant l'école publique, l'anglais aurait été toujours parlé dans les familles.

Après six ans d'efforts constants, nous sommes assurés que le français sera parlé à Lynn par les générations futures.

Nouvelle religion d'Etat } L'Etat français se déclare séparé de toutes les Eglises, le clergé catholique ne prend plus part aux réceptions officielles, mais il est évident que si l'Etat ne "reconnaît plus" les anciens cultes, il n'est point encore séparé de la Maçonnerie. A Roanne, le 24 juin, les représentants des loges sont en effet allés, dans une réception officielle, présenter leurs hommages à M. Briand, ministre de l'Instruction publique et rapporteur de la loi de séparation ; et celui-ci a répondu :

" La maçonnerie a toujours rendu et a, depuis dix ans surtout, rendu de très grands services à la République ; les calomnies dont elle a été l'objet de la part des ennemis de la République le prouvent. Mais avec le concours des républicains et des libres-penseurs, vous leur avez infligé tant de défaites que vous ne devez pas être étonnés des attaques dont vous êtes l'objet. C'est en très grande partie par votre effort que la République a triomphé et je suis heureux de vous en féliciter. "

L'anglomanie } Nous lisons dans le *Trifluvien* :

Un citoyen nous faisait remarquer que la Cour des Chevaliers de Colomb, qui se compose à peu près exclusivement de Canadiens-français, a mis au-dessus de la porte d'entrée de ses salles un écusson écrit en langue anglaise.

Trop d'imagination } M. Léo Leymarie, un Français qui a vécu à Montréal et qui est aujourd'hui correspondant de la *Fresse* à Paris, a communiqué à la *Croix* française le récit, extrêmement détaillé, de l'incendie... de la cathédrale de Montréal, qu'il venait, paraît-il, de recevoir de Montréal par cablogramme.

Si ses informations parisiennes sont de même force...

Le " Nouveau Québec " } M. Alfred Pelland, publiciste du département de la Colonisation, vient de publier sous ce titre une brochure luxueusement illustrée et qui contient d'intéressants détails sur les ressources agricoles, forestières, minières et sportives de la région du Témiscamingue.

L'ouvrage indique bien aux colons les diverses formalités qu'ils auront à remplir pour prendre possession de leurs lots et les conditions dans lesquelles ils pourront les exploiter.

A noter aussi, par ce temps de recherches minières, un intéressant résumé de la loi des mines de la province.

NOS PRIX D'ABONNEMENTS

Prix Réguliers : Un an..... $ 2.00

Pour les étudiants, les professeurs, les instituteurs, les institutrices et les membres de l'Association catholique de la Jeunesse canadienne-française :

Un an..... $1.00

PRIX SPECIAUX

Deux abonnements..... **$3.00**
Quatre abonnements..... **$5.00**

N. B. Tout abonnement est strictement payable d'avance. Cette dernière réduction est accordée seulement pour la première année d'abonnement.

LIVRES ET REVUES

FORMATION DE L'ORATEUR SACRÉ, par le P. Fr. BOUCHAGE. *Méthode* in-16 de pp, 364. *Prix :* 3 fr- 50.—Lyon-Paris, Librairie Emmanuel Vitte.

On n'ira pas loin dans la lecture de ce livre, sans se convaincre qu'il n'a rien de la banalité si fréquente en pareille matière. Sans faire fi des règles traditionnelles, en ce qu'elles ont de bon et d'utile, l'auteur, on s'en aperçoit tout de suite, s'est surtout inspiré de sa propre expérience et a réussi à faire une œuvre à la fois pratique et neuve, où sa personnalité s'accuse non moins vigoureusement que dans ses autres ouvrages, si universellement estimés.

Pratique et neuve, elle l'est bien réellement cette méthode. Ce double mérite, qui lui vaudra sans doute de nombreux lecteurs, a été hautement reconnu par des critiques des plus compétents à qui le P. Bouchage a jugé bon de communiquer son travail manuscrit.

" Votre méthode, écrit Mgr Bauron, est large et s'accommode sans effort à toutes les règles de la rhétorique. Elle permet d'aborder avec succès tous les sujets, même ceux qui, en apparence, sont les plus arides. Elle aide à saisir rapidement leurs points de contact avec nos facultés. Dès qu'il sera connu, votre livre franchira l'entrée des séminaires, s'imposera par son utilité pratique et deviendra le manuel des prédicateurs. "

" Votre ouvrage, ajoute M. Tixeront, doyen de la Faculté de théologie, à Lyon, m'a bien paru tel qu'on le devait attendre d'un missionnaire expérimenté, d'un *convertisseur*... Tous vos conseils sont pris de la nature même et appuyés, au besoin, de la parole des plus grands maîtres. "

SŒUR MARIE-JOSÈPHE KUMI, religieuse dominicaine (1763-1817), par A.-L. MASSON, gr. in-16 de pp. 276. *Prix :* 2 fr. 50. — Lyon-Paris, Librairie Emmanuel Vitte.

La même plume qui a su rendre si attrayante la vie austère et pénitente de sainte Rose de Lima, donne aujourd'hui la biographie d'une autre fille de saint Dominique, plus spécialement encore vouée à la souffrance et à l'expiation, car elle fut du nombre de ceux à qui le Sauveur imprima les stigmates de ses plaies. Deux vérités primordiales sont surtout mises en lumière par l'histoire de Sœur Marie-Josèphe. La première : " c'est Dieu qui nous choisit ; ce n'est pas nous qui le choisissons ", trouve là son application avec une force rare. Notre mérite est de coopérer à la grâce, mais cette grâce, il faut qu'elle existe, qu'elle vienne à nous, qu'elle nous appelle, qu'elle nous attire. La seconde thèse prouvée par la vie de la pieuse Sœur, c'est celle de la rédemption par la souffrance et de la réversibilité des mérites. Les ténèbres intérieures et les douleurs corporelles qui ont fait de cette vie un indicible martyre, avaient toujours pour but le rachat de quelque âme en péril, l'expiation de crimes publics ou privés. Marie-Josèphe a souffert pour des pécheurs vivants, pour des âmes du purgatoire, pour le clergé de son pays, pour l'Eglise en général. La méditation de cette vie, qui s'est terminée il n'y a pas encore un siècle, fera toucher du doigt le surnaturel à ceux qui le nient peut-être ; elle relèvera surtout le courage de ceux qui n'ont à opposer aux maux actuels de l'Eglise que d'humbles prières et d'obscures expiations ; ils y verront que cette force-là est parfois plus puissante pour le bonheur d'un peuple et le salut du monde que l'action elle-même.

LE RECRUTEMENT DES INSTITUTEURS ET DES INSTITUTRICES LIBRES, publié sous les auspices de la Société générale d'Education et d'Enseignement par M. J. Guibert. In-18 raisin. 30 centimes. Paris. Librairie Vve Ch. Poussielgue, rue Cassette, 15.

De plus en plus l'école sera indispensable à la paroisse : la paroisse est menacée de périr partout où elle ne se recrutera pas dans l'école. Mais l'école elle-même, comment la préserver de la ruine ? C'est ce grave problème qu'aborde l'auteur de ces pages.

Conférences Pédagogiques

Voici le programme des séances du congrès pédagogique des institutrices du diocèse des Trois-Rivières qui se tiendra du 13 au 18 août 1906 :

Lundi 13 août : 7.40 heures du soir—Ouverture du congrès au monastère des Ursulines des Trois-Rivières, sous la présidence du Surintendant de l'Instruction publique.

Discours de circonstance.

Mardi, 14 août : 8.30 heures du matin — Conférence par M. le vicaire général H. Baril : Comment enseigner le catéchisme à l'école primaire.

10 heures du matin. — Conférence par M. C. J. Magnan, professeur à l'école normale Laval, Québec : Conseils sur les moyens à prendre pour prévenir ou vaincre les difficultés que rencontrent les institutrices au début de l'année scolaire.

2.30 heures de l'après-midi—Conférence par M. Ludger Larose, professeur de dessin, de Montréal : L'enseignement du dessin à l'école primaire.

Mercredi, 15 août : 8.30 heures du matin — Conférence par M. N. Tremblay, professeur à l'école normale Laval : L'enseignement de la langue maternelle.

10 heures du matin — Conférence par le même. Continuation du même sujet.

2.30 de l'après-midi. — Conférence de M. Adjutor Rivard, professeur d'élocution à l'Université Laval, Québec : Le parler français à l'école primaire.

Jeudi, 16 août : 8.30 heures du matin—Conférence par M. J. V. Desaulniers, principal de l'école Belmont, à Montréal : Comment enseigner l'arithmétique à l'école primaire élémentaire.

10 heures du matin — Conférence par M. H. Nansot, inspecteur d'écoles, Québec : L'enseignement de la géographie à l'école élémentaire.

2.20 de l'après-midi. — Conférence par le même : Conciliation entre le besoin d'activité chez les enfants et les exigences de la discipline.

Vendredi, 17 août : 8.30 heures du matin — Conférence par M. Frs. Liénard, professeur à l'Académie commerciale catholique de Montréal : Leçons de choses.

10 heures du matin. — Conférence par le même : Leçons de choses.

2.30 heures de l'après-midi. — Conférence par M. O. E. Dallaire, conférencier agricole : L'enseignement de l'agriculture à l'école primaire.

Samedi, 18 août : 9 heures du matin. — Clôture du congrès.

ADRESSE POSTALE

Notre adresse postale est maintenant la suivante :

La " VERITE ", Candiac, près Québec.

Les mandats et les bons postaux devront être payables au bureau de poste de Candiac.

Il n'y a de changé que le nom du bureau de poste ; nos bureaux sont toujours sur le Chemin Sainte-Foy, à quelques arpents des limites de Québec.